

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
 Imprimerie Suisse Catholique
 Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

1 an	6 mois	3 mois	1 an
FR. 2.50	1.50	1.00	2.00
1 an	6 mois	3 mois	1 an
FR. 4.00	2.50	1.50	2.00

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 20 centimes.
 Garantie de chaque centime 1/2 à 5/4

LA LIBERTÉ

ANNONCES
 Publicité
S.A. SUISSE DE PUBLICITÉ
 Rue St-Pierre
 Fribourg

PREZ EN ANNONCES

1ère insertion	25 cent.	1er jour
2ème insertion	15 cent.	2ème jour
3ème insertion	10 cent.	3ème jour
4ème insertion	5 cent.	4ème jour
5ème insertion	5 cent.	5ème jour
6ème insertion	5 cent.	6ème jour
7ème insertion	5 cent.	7ème jour
8ème insertion	5 cent.	8ème jour
9ème insertion	5 cent.	9ème jour
10ème insertion	5 cent.	10ème jour

Journal politique, religieux, social

Nouvelles du jour

La réponse de l'Allemagne à la note des Alliés.

Le cabinet Friedrich est maître de la situation en Hongrie.

L'arrivée à Berlin de la note du conseil suprême des Alliés exigeant que l'Allemagne modifiât sa constitution a causé une vive émotion dans toute l'Allemagne.

Le gouvernement de Berlin vient d'y répondre en alléguant qu'elle outrepassait les engagements du traité de paix qu'il a signé. Il dit qu'il ne pourrait voir dans l'extension éventuelle de l'occupation du territoire allemand par les Alliés qu'un acte de violence profondément regrettable. Comme il n'ajoute pas qu'il fera disparaître de la nouvelle constitution allemande l'article qui prévoit que l'Autriche pourrait être réunie à l'Allemagne, il s'attend à l'inévitable, c'est-à-dire à une occupation plus étendue par le vainqueur.

Avant que le texte de l'invitation des Alliés fût connu, la *Gazette de Francfort* s'efforçait de démontrer que l'ultimatum des Alliés était un coup en l'air, puisque les articles dont on demande la suppression n'ont pas de portée pratique, l'Autriche ne manifestant plus aucune velléité de s'unir à la république allemande.

Le texte de la note ayant paru, le même journal a poussé un cri d'indignation, faisant écho à la presse de Berlin. Il déclare que « sans parler de la forme de la note, le simple fait d'exiger que l'Allemagne revise un article ou l'autre de sa constitution appelle une protestation ».

Ce qui irrite surtout la presse allemande, c'est l'ingérence des Alliés dans une question qui lui semble, plus que nulle autre, de pure politique intérieure. « De deux choses l'une, dit la *Gazette de Francfort*, ou bien les Alliés se sont mépris sur le sens et la portée politique européenne des articles incriminés et il sera facile, dans ce cas, avec un peu de bonne volonté d'arriver à un arrangement, ou bien ils veulent se mêler de l'organisation du ménage intérieur de l'Allemagne et lui rendre plus sensible et palpable l'humiliation de la défaite, dans quel cas le gouvernement allemand a le devoir de passer outre à l'ultimatum de l'Entente. »

Passer outre est vite dit. Mais les cordons de troupes françaises qui occupent une partie de l'Allemagne ne sont pas des toiles d'araignée ; ce sont les Alliés qui passeront outre en allant occuper de nouvelles villes allemandes, Francfort, par exemple.

laquelle ce même traité doit être ratifié par trois grandes puissances, a été introduite durant l'absence de M. Orlando et de M. Sonnino. Cette clause, disent généralement les journaux italiens, était dirigée contre l'Italie. On voulait faire comprendre aux délégués italiens qui avaient quitté Paris un peu théâtralement que l'on ferait la paix avec l'Allemagne sans eux. « Les temps changent, écrit le même journal de Turin. Cette clause maintenant travaille pour nous. »

M. Wilson, qui est en tournée oratoire, exprime sa confiance dans la ratification finale du traité de paix par les Etats-Unis. Il fait valoir que le retard apporté à cette ratification entrave la législation américaine sur les questions relatives à la cherté de la vie, aux chemins de fer et aux autres mesures de reconstruction nationale. Mais M. Wilson a devant lui des ennemis têtus et non pas seulement des hommes d'affaires. Dans l'assaut qu'il subit, il faut faire la part des jalouses, des inimitiés personnelles et des rivalités de partis. Il est curieux de remarquer que la plupart des critiques qu'on adresse au traité de paix se rapportent à cette partie du traité qu'on doit considérer comme spécialement américaine. Les chefs du parti républicain, opposé au parti démocrate de M. Wilson, attaquent la Société des Nations, c'est-à-dire des clauses qui n'ont été insérées dans le traité par les Alliés que par politesse pour M. Wilson, qui tenait fermement à ce qu'il appelait un minimum de charité internationale. Il est vrai de dire que bien des politiciens yankees, au lieu d'attaquer M. Wilson parce qu'il est le fondateur de la Société des Nations, attaquent la Société des Nations, parce qu'elle a été fondée par M. Wilson.

Une première allusion vient d'être faite, à la Chambre italienne, sur le désastre de Caporetto, et le tumulte qu'elle a provoqué sur les bancs des socialistes a prouvé que la discussion aura quelque peine à rester objective et sereine, malgré les efforts du gouvernement pour la maintenir dans une atmosphère de calme et de dignité. « Cette discussion, a dit M. Nitti, doit se faire avec une grande élévation de langage et de sentiment. On ne discute pas seulement de l'armée ; mais, quand on parle de l'armée, on parle de toute la nation. L'Italie en ce moment se juge elle-même. Tout le monde a les yeux sur nous, et tout le monde constatera, je l'espère, que nous sommes à la hauteur de nos fonctions en ce moment délicat. »

C'est fort bien, mais comme le fait justement remarquer l'*Italia* de Milan, cette sérénité qu'on invoque est-elle possible, alors que les passions politiques sont excitées et que les orateurs qui interviendront dans la discussion sont tous plus ou moins en cause ?

M. Nitti, qui est habile et qui a la confiance de la Chambre, saura tirer le pays de ce mauvais pas. Il est possible qu'il renvoie encore la discussion sur le désastre de Caporetto. Sur les trois volumes publiés par la commission d'enquête, un seul a paru et a été remis aux députés : le second, le plus important, il est vrai, celui qui regarde les responsabilités.

Chose curieuse, aucun parti n'a encore réclamé à la Chambre cette discussion dont tout le monde parle. On prétend même que les socialistes n'y tiennent pas ; ils ont peut-être vu s'échapper une arme dont ils entendent se servir largement dans la campagne électorale qui se prépare.

Il est donc possible que la discussion sur Caporetto n'ait pas lieu ou soit renvoyée après les élections.

En même temps qu'il mettait au repos le général Cadorna, le gouvernement italien réhabilitait le général Brusati, qui, en 1916,

commandait la 1^{re} armée. Quelques jours avant l'offensive autrichienne du printemps 1916, le général Cadorna, ayant procédé à une inspection dans la zone de la 1^{re} armée, l'avait mis à la retraite. Le fait avait été très commenté en son temps.

Aujourd'hui, la situation est renversée.

Le *Corriere della Sera*, qui a toujours défendu le général Cadorna, qualifie la mise à la retraite des généraux Cadorna, Porro et Capello d'injustice flagrante. C'est le triomphe, dit-il, du défaitisme contre lequel l'état-major a toujours lutté.

Le *Corriere*, fait-on remarquer en Italie, se défend lui-même en défendant son héros, le général Cadorna. Le journal milanais a été un des plus grands fauteurs de la guerre, et il doit aujourd'hui rendre compte de ses actes et de son influence devant une opinion publique qui semble se souvenir que du désastre de Caporetto et s'en prend à tous ceux qui ont voulu la guerre.

Une commission de l'Entente à Berlin
 Berlin, 5 septembre.

(Wolff.) — Il ressort des diverses déclarations publiées dans la presse au sujet de la commission de l'Entente qui doit prochainement arriver à Berlin, qu'il subsiste dans le public beaucoup d'incertitude sur le but et les compétences de cette commission. Pour dissiper les malentendus, on remarque ce qui suit : la commission de l'Entente annoncée a été envoyée sur la demande du gouvernement allemand dans le but d'éclaircir, déjà avant l'entrée en vigueur du traité de paix, une série de questions douteuses concernant l'exécution des conditions de paix au sujet de l'armée, de la marine, de la navigation aérienne, etc.

LE BONHEUR DE LA FOI

Le bonheur de ceux qui ont la foi est regardé comme incontestable par ceux qui ne l'ont pas. D'autre part, ceux qui ne l'ont pas n'y songent qu'avec une sorte de dédain, parce qu'ils le jugent incompatible avec les facultés de l'esprit humain.

Mais, pour croire, il ne faut abdiquer ni sa liberté ni sa dignité. L'esprit humain n'est pas opprimé par la foi. Au contraire : nulle part que dans la foi, la liberté de l'âme n'est plus grande ; sa dignité, mieux sauvegardée ; son progrès, plus assuré.

La liberté n'a qu'une limite : la vérité, limite qui ne la gêne ni ne la déshonore, puisque la liberté véritable de l'esprit est la condition même qui doit lui permettre l'accès au bien suprême de la vérité. Comment, d'ailleurs, la foi toucherait-elle à un pareil don, puisqu'elle est elle-même un acte essentiellement libre ?

Non seulement la foi ne détruit pas la liberté, mais elle la débarrasse de ses entraves, car celui qui se conduit conformément à sa foi n'est plus dans la servitude des préjugés et des passions qui entravent la liberté humaine. Il y a longtemps qu'on a fait remarquer que l'incroyance s'est parée d'un nom qui ne peut lui appartenir lorsqu'elle s'est appelée libre-pensée et que tels incrédules ne sont ni libres ni penseurs. Leur libre-pensée n'est pas une pensée libre, mais plutôt une pensée libertine. La pensée libre est celle qui s'est affranchie de toutes les servitudes ignominieuses, tandis que la pensée libertine est celle qui prétend s'affranchir de toutes les servitudes qu'on doit considérer comme nécessaires à l'exercice de la vraie liberté. La foi veut obliger à la pureté du cœur, qui est la meilleure sauvegarde de la saine liberté de l'esprit.

Les plus hautes spéculations de l'intelligence sont si peu en contradiction avec la qualité de croyant que tout ce qui a été écrit de plus beau sur Dieu, sur l'âme, sur la destinée, sur le vrai, sur le bien, est contenu en substance ou développé dans l'enseignement de la philosophie catholique. La science chrétienne n'a éludé aucune des objections qu'on a pu faire contre les données de la croyance, et l'on voit saint Thomas, dans sa *Somme*, inscrire ces mots : *Videtur quod Deus non sit* : « Il semble que Dieu n'existe pas », et énumérer les motifs de ce doute supposé avec un luxe d'incrédulité que Voltaire ne désavouerait pas. *Sed contra est* : « Mais contre ces objections, il faut savoir que... » et les preuves de l'existence de Dieu se déroulent avec une sûreté et une abondance capables d'étonner ceux-là seulement qui pensent que la science

chrétienne est obligée de se borner dans ses investigations.

En vertu de cette loi de l'esprit humain qui le porte à n'admettre que ce qu'il voit clairement, il est des théoriciens qui protestent contre les vérités de l'ordre surnaturel en prétendant qu'elles sont brutalement imposées par la croyance de l'Eglise. Mais l'Eglise n'invoque pas le principe d'autorité, sans nous avoir d'abord montré ses titres pour nous incliner à croire et sans avoir développé devant nous les motifs de crédibilité, c'est-à-dire les raisons qu'il y a de croire et qui composent l'arsenal copieux appelé Apologétique. Il est raisonnable de croire à des preuves telles que celles que nous fournit la science de l'Eglise enseignante. Il n'y a pas de contradiction à croire des choses que nous ne pouvons pas complètement expliquer, comme les mystères de la foi, quand ceux qui nous les proposent ont toutes les qualités pour être crus. La déraison n'est pas d'admettre des choses incompréhensibles ; la déraison serait de les admettre sans raisons. Mais la démonstration préalable de la divinité de l'Eglise rend acceptables les vérités indiquées par son autorité.

Si l'on ne conteste pas le bonheur de croire, beaucoup de personnes se scandalisent du nombre des incroyants. S'il faut avoir la foi pour être sauvé, quel sera le sort éternel de tous ceux qui se font considérer comme ne ayant pas la foi ? Et n'est-il pas poignante de penser que tant d'hommes méconnaissent l'œuvre de Jésus-Christ ! La mission du Fils de Dieu n'est profitable qu'à un petit nombre d'élus, et cependant il est venu pour que tous fassent leur salut. Cette disproportion entre le but voulu et le but réalisé ne doit pas nous affliger outre mesure ni nous faire conclure quoi que ce soit d'injurieux pour les desseins de Dieu.

Ceux qui ont été baptisés puis instruits des vérités de la foi chrétienne, s'ils ne croient plus, sont généralement dans cet état d'incroyance par leur faute. La foi reste, avant tout, un don surnaturel accordé à la volonté droite. Elle est une grâce initiale dont l'homme peut mal user. On entend dire parfois que certaines gens, les débauchés, par exemple, ne croient pas, parce qu'ils ont intérêt à ne pas croire. Il serait plus souvent juste de dire que ceux qui ne croient pas ne méritent plus de croire, car ils se sont mis dans cette disposition par leur faute, et leur état est le terrible stade préparatoire à leur damnation éternelle. Dieu, dans sa miséricorde, pourra leur ménager une grâce de conversion, la dernière grâce mise à leur disposition pour leur permettre d'échapper au malheur infini qui les menace.

La réflexion que des esprits cultivés, des êtres pensants par excellence, ne sont pas naturellement gagnés à la foi ne doit pas surprendre, pour une raison analogue. Des hommes placés au haut de l'échelle intellectuelle n'ont pas la foi ; mais c'est qu'ils ne l'ont pas méritée non plus ; ils ne l'ont pas voulue au prix de l'humilité et de la prière. Leur attitude négative ne prouve rien contre la croyance ; l'abstention de leur brillante intelligence vis-à-vis de la vérité révélée n'entame pas cette vérité. Leur non-adhésion est loin d'être l'élément d'une certitude scientifique contradictoire. Les négateurs intelligents n'arrivent pas pour autant à un système philosophique qui leur procure le calme de la pensée. A un correspondant qui prétendait s'être prouvé la non-existence de l'enfer, Voltaire écrivait : « Vous êtes bien heureux ; je suis loin de là ! » Renan n'a pas eu honte d'avouer : « On a beau faire : l'histoire du peuple juif et celle de Jésus, même passées au creuset de l'exégèse la plus libérale, laissent un reliquat de surnaturel qu'aucune opération ne peut supprimer. »

La loi de l'endurcissement de l'esprit dans le mal n'exclut pas ces éclaircissements qui sont de suprêmes grâces par lesquelles Dieu daigne toucher le cœur des incrédules.

Que les croyants sont heureux d'avoir, par la foi, la douce lumière qui dissipe les ténèbres de la vie et leur montre constamment le chemin de leur destinée éternelle ! Par reconnaissance et par intérêt, ils ont le devoir d'écartier tout ce qui pourrait l'affaiblir et de se fortifier au contraire dans l'intelligence des vérités surnaturelles pour se diriger toujours mieux dans la voie qui conduit au salut et pour y diriger autrui s'ils ont la belle flamme de l'amour du prochain.

La solde de l'armée suisse

Le Conseil fédéral présente un rapport à l'Assemblée fédérale concernant la solde dans l'armée. Au cours de la session de juin, différentes propositions ont été faites au Conseil national et au Conseil des Etats.

Le Conseil fédéral rappelle les augmentations de solde qui furent accordées pendant la mobilisation et il déclare que toutes les augmentations qui dépassent le tarif de l'arrêté du 6 avril 1918 doivent être considérées comme une allocation et qu'elles disparaîtront dès le retour à la situation normale.

Il ne peut notamment être question de maintenir à l'avenir une solde équivalente à un salaire journalier moyen. Une pareille solde se justifie pour les troupes volontaires de surveillance, mais non pour l'accomplissement du service demandé en vertu d'une obligation légale et qui doit être accepté par tout homme capable de servir dans l'intérêt général. Il ne peut être demandé de l'Etat pour ces hommes un salaire complet, au sens civil du mot ; l'Etat ne pourrait l'accorder. S'éloigner de ce principe représenterait la fin de notre armée de milices ; les dépenses militaires augmenteraient de telle façon que le pays ne serait plus en mesure de supporter une pareille charge financière.

Le Conseil fédéral examine ensuite les propositions qui demandent qu'une indemnité fût versée pour le temps de service accompli durant la mobilisation. Le Conseil fédéral rejette ces propositions, parce que leur mise à exécution surchargerait démesurément les finances fédérales, sans que les ayants droit recussent un secours réel.

Le Conseil fédéral estime que la Confédération, au lieu de dépenser des millions — la mise à exécution de la proposition de M. Mosimann seule exigerait une somme totale de 40 millions — pour un paiement rétroactif, ferait mieux de garder ses ressources pour les nécessités de l'heure actuelle et de l'avenir.

Le Conseil fédéral propose également de ne pas donner suite au vœu de M. Weber (Saint-Gall), qui demandait d'accorder un effet rétroactif à l'arrêté augmentant à partir du 1^{er} mai 1919, la solde des troupes du service d'ordre et de surveillance, pour en faire bénéficier les hommes du régiment d'infanterie 33.

Le Conseil fédéral croit également ne pas devoir donner suite à la demande de M. Schepfer (Soleure), qui désirait que le supplément de solde accordé en raison de la grippe fût également versé aux unités qui, à cause de l'épidémie, eurent une période de service plus longue que d'habitude. La dépense qu'occasionnerait la réalisation de ce vœu s'élevait à environ deux millions. Le Conseil fédéral estime que, si l'on commence à admettre ces effets rétroactifs, il est à craindre que la même faveur ne doive être multipliée, au préjudice des finances de l'Etat.

Le Vorarlberg, la France et l'Italie

On nous écrit de Berne :
 Le *Journal de Genève* a donné un exposé des facteurs qui, à Paris, ont amené le Conseil des Cinq à écarter la proposition de laisser libre cours aux vœux d'accession du Vorarlberg à la Suisse, sous réserve que la Suisse soit d'accord. Dans cet exposé, le rôle de la France est retenu comme favorable à la libre disposition du Vorarlberg, pendant que l'Italie est déclarée l'auteur de la résistance et du rejet.

Nous savons de source absolument sûre que cet exposé ne répond, quant au rôle prêté à l'Italie, en aucune façon à la réalité et que l'Italie n'a fait aucune opposition à la reconnaissance du droit du Vorarlberg de disposer librement de soi-même.

Milan, 5 septembre.

Le *Corriere della Sera* reçoit de Paris une nouvelle précisant en ces termes le sens de la décision du Conseil suprême relativement au Vorarlberg :

« La commission territoriale avait proposé une formule suggérant l'insertion dans le traité d'une clause par laquelle l'Autriche s'engageait à consentir à l'union du Vorarlberg et de la Suisse, après que la Ligue des Nations se fût prononcée favorablement à ce sujet. Du côté autrichien, on protesta vivement contre la requête du Vorarlberg, en niant que la Confédération eût le droit d'intervenir dans la question. En conséquence, la proposition de la commission territoriale n'a pas été adoptée par le conseil et la question du Vorarlberg reste ouverte. »

La Grèce et la Suisse

On nous écrit de Berne :
 Le ministre grec des finances et de l'économie nationale, M. Michalopoulos, qui est, à côté de M. Venizelos, un des hommes politiques les plus importants du nouveau régime, est arrivé de Paris, à Berne, pour s'entretenir avec les membres du gouvernement fédéral sur les questions économiques intéressant les deux pays.

Echos de partout

LES BEAUX NOMS

De La Fouchardière dans l'Œuvre de Paris : Un poète n'écrivait, alors que j'étais à la campagne : « Vous qui vivez dans la joie de la lumière parmi les papillons, les roses et les aristoloques parfumées... »

N'est-ce pas que les aristoloques sont si inodores ? Mais un si beau nom de fleur évoque musicalement de capiteux et troublants affluents. C'est comme les asphodèles, les champs d'asphodèles dont les poètes ont planté les prairies d'Hadès et bordé les routes conduisant aux Lieux Saints. Rien que les champs d'asphodèles, ça vous donne envie d'aller à Jérusalem... Eh bien ! il n'existe que dans Chateaubriand, et heureusement ; car l'asphodèle, c'est une horrible petite fleur violâtre et rougeâtre, que vous n'oseriez jamais mettre dans un vase sur votre cheminée, mais qui bénéficie d'une énonciation pour l'évocation de la grâce orientale des jachères.

Dans ce domaine de la botanique idéale, les parfumeurs sont les plus terribles des poètes. Ce sont eux qui ont inventé l'amaryllis et le corollis du Japon. L'amaryllis et le corollis ne sentent jamais rien ; ils bénéficient, en flacons, d'une euphonie magique... Et cette mandragore, parfum célèbre que lança jadis une grande maison... La mandragore vous représente un pavot d'odeur repoussante et dont la racine fut usitée au temps de la sorcellerie pour des pratiques d'envoûtement... Et la Poussière d'or et la Brume Dorée de Paris... cette brume qui n'était que du croûton pulvérisé à l'état de la plus extrême division, au temps où Paris, qui n'était pas alors le paradis des mercantis, était encore l'enfer des chevaux.

Aujourd'hui, on lance un nouveau flacon : La Paix heureuse, nouvelle fiction poétique et parfumée. Ce titre ne m'est pas inconnu... Ah oui ! il désigne une frosque qu'une autre espèce de poète créa avec son pinceau et où l'on voit, dans un bois sacré chimérique, de bienheureux types dévêtus d'une façon assez confortable pour endurer la vague de chaleur.

Les poètes ont pour mission de nous faire croire qu'autre part il est permis de se mettre à son aise dans la joie de la lumière, le vol diapré des papillons, le parfum des aristoloques et la joie de la paix heureuse.

Vraiment, les Compagnies de chemins de fer devraient bien subventionner les poètes.

MOT DE LA FIN

Béa Kun, qui fut le chef du gouvernement bocheviste de Budapest, est, paraît-il, renommé pour sa impropreté. L'un de ses amis ne put même s'empêcher de lui dire : — Si une nouvelle Charlotte Corday venait vous poignarder, elle ne vous trouverait certainement pas dans une baignoire.

FRIBOURG

Université

L'enseignement de la zoologie à l'Université vient d'être confié à M. le Dr Auguste Reichensperger, fils de l'un des principaux hommes du Centre allemand. Le nouveau professeur qui vient d'être nommé est considéré comme une excellente acquisition pour notre haut enseignement.

Dans le corps enseignant primaire

On nous écrit : Quelques démissions se sont produites dans le personnel enseignant des écoles primaires. La plus marquante est celle qui vient d'être donnée par M. Dessarzin, instituteur à Charmey. Elle mérite d'être signalée aux lecteurs de la Liberté, car elle constitue l'épilogue d'une belle carrière toute consacrée au bien, à l'éducation de la jeunesse et au service du pays.

Justice militaire

L'affaire des troubles de la gare de Bienne, lors de la dernière grève générale, qui devait venir devant la justice militaire, mardi 9 septembre, à Morat, a été ajournée.

Générosité

Nos lecteurs apprendront avec une bien grande satisfaction que la fabrique de chocolats Velars de notre Ville a versé ces jours derniers une somme de 25.000 francs en faveur des diverses œuvres de bienfaisance de Fribourg. Nos sentiments de reconnaissance à la Direction de cette industrie qui a tant de fois déjà manifesté tout l'intérêt qu'elle porte à nos institutions de charité.

Au marché-concours de Balle

Le XXI^{ème} marché-concours de taureaux reproducteurs, organisé par les fédérations ribourgeoises des syndicats d'élevage, du 4 au 6 septembre, à Balle, a été favorisé par le temps. Il a été très fréquent, soit pour ce qui concerne les visiteurs, soit pour ce qui concerne les sujets exposés.

Il a été amené à ce marché 160 taureaux de race tachetée noire et 323 de race tachetée rouge. C'est le plus fort effectif atteint depuis que le marché existe. Les locaux du Tirage étaient complètement remplis et offraient au spectateur un tableau complet des progrès réalisés par notre élevage.

Le jury chargé d'apprécier les qualités des animaux a eu une tâche difficile. Il était composé de MM. Chalton, député, à Romont ; Bise, juge de paix, à Cressier ; Jules Gurin, à Balle ; Samuel Schmid, député à Spenglerfeld (Berne) ; Bille, ancien directeur, à Cernier (Neuchâtel) ; Pilliod, ancien conseiller national, à Blonay (Vaud) ; puis Roggo, à Fildorff ; Casimir Kolly, à Essert ; Louis Mossu, député à Broc ; Aloys Perrin, à Semsales ; Charles Brühart, à Ueberstorf, et Casimir Gremaud, député, à Echallens. Quarante et un taureaux noirs et soixante-trois taureaux rouges ont été mis au concours des cahiers fédéraux. Nous donnons ci-après les noms des éleveurs qui ont obtenu les premières primes dans les différentes catégories :

A. Race tachetée noire 1^{ère} catégorie : taurillon Oranger, à M. Léon Overney, Charmey. 2^{ème} catégorie : taurillon Sultan, à M. Napoléon Pipoz, à Balle. 3^{ème} catégorie : taurillon Tango, à M^{me} Thérèse Dafflon, à Ependes. 4^{ème} catégorie : taurillon Chinois, à M. Alois Lauper, à Avry-devant-Pont. 5^{ème} catégorie : taurillon Charmant, à M. Auguste Rime, ancien syndic, à Charmey. 6^{ème} catégorie : taurillon Japonais, à l'Hoirie Python, à Arconciel.

B. Race tachetée rouge 1^{ère} catégorie : taurillon Belord, aux frères Roggo, Fildorff. 2^{ème} catégorie : taurillon Rigi, à M. Fritz Blaser, Granges-Paccot. 3^{ème} catégorie : taurillon Mars, à M. Edouard Deillon, à Balle. 4^{ème} catégorie : taurillon Fialur, à M. Fritz Marbach, Grossried. 5^{ème} catégorie : taurillon Lio, au même propriétaire. 6^{ème} catégorie : taurillon Pöll, à M. Jacob Wyssmüller, à Balle. 7^{ème} catégorie : taurillon Mars, à la Fédération ribourgeoise des syndicats d'élevage.

La qualité des sujets exposés, aussi bien pour la race tachetée noire que pour la race tachetée rouge, était bien supérieure à celle des années précédentes. Il y a eu au marché-concours de cette année-ci des sujets de premier choix qui ont fait l'admiration des visiteurs, parmi lesquels beaucoup d'étrangers en séjour dans les hôtels du canton, voire même des bords du Léman.

Durant les journées de jeudi et d'hier, l'affluence des visiteurs a été considérable. Dans l'après-midi d'hier, M. le conseiller d'Etat Savoy, chef du Département de l'Agriculture, est allé apporter à nos éleveurs les encouragements de l'autorité cantonale et les féliciter des bons résultats obtenus.

Les transactions se sont ressenties des mauvaises conditions du change, les exportations à l'étranger ayant été presque nulles. Notre marché a cependant eu la visite d'une commission italienne de la province d'Udine, qui a fait l'acquisition d'une vingtaine de taureaux. Les ventes aux syndicats et éleveurs du pays ont été, d'autre part, très actives et se sont effectuées à des prix plus élevés que l'année dernière. On a constaté la présence d'acheteurs venant des cantons de Genève, de Vaud, de Neuchâtel, de Berne, de Lucerne, de Soleure, de Saint-Gall, de Bâle-Campagne.

Passons encore en revue le registre des ventes : Dans la race tachetée rouge, M. Fritz Marbach, à Grossried, a vendu son taurillon Lio au syndicat de Torny, pour 6000 fr. ; M. Jean Teuscher, à La Tour-de-Tremé, a vendu 4500 fr. son taurillon Klaus, à M. Pierre Marchon, à Illens. M. Jules Geissmann, à Fribourg, a vendu à M. Steffens, à Macconnens, le taurillon Ardent, pour 4800 fr. MM. Jenny et Clément ont acheté de M. Jean Brühart, à Ueberstorf, le taurillon Fram, pour 3300 fr. M. Fritz Blaser, à Granges-Paccot, a vendu son taurillon Rigi aux frères Sahli, à Ependes, pour 3200 fr. Le syndicat de Planfayon a acheté de M. Fritz Marbach le taurillon Soviet, pour 3100 fr. M. Alexandre Magne, à Morlens, a vendu son taurillon Mars au syndicat d'Estavayer-le-Lac, pour 3020 fr. Le syndicat d'Aumont a acheté de M. Jean Teuscher, à La Tour-de-Tremé, le taurillon Fahnrich, pour 3000 fr. M. Jean Reynold, à Nonan, a acheté de M. Ernest Hofmann, à Corjolens, le taurillon Floriau, pour 2800 fr. M. Louis Mailhard a vendu à M. Joseph Mettraux, à Neyruz, le taurillon Brutus, pour 2800 fr. MM. Jérôme Clément, à Sales, et Jules Gachet, à Progens, ont vendu chacun un taurillon pour l'Italie, 2800 fr. M. Jean Oberson, à Grangellet, a acheté de M. Paul Mailhard, à Mauves, le taurillon Hansli, pour 2800 fr.

Dans la race tachetée noire, le taurillon Lion, appartenant à M. Léon Overney, à Charmey, a été vendu 5500 fr. à M. Isidore Gobet, à Sorrens. M. Brodard, à Pont-la-Ville, a acheté de M. Napoléon Pipoz, à Balle, le taurillon Sultan, pour 4000 fr. M^{me} veuve Thérèse Dafflon, à Ependes, a vendu à l'Asile de Marsens son taurillon Tango, primé, premier de sa catégorie, 3900 fr. M. P. M. Peiry, à Treyvaux, a vendu son taurillon Gréville, à M. J. Wicht, à Morkéraz, pour 3200 francs. M. Emile Python, à Romont, a acheté de M. Jules Gachet, à Epagny, le taurillon Topino, pour 3000 fr.

Malgré ces circonstances défavorables que nous avons signalées, les transactions se sont élevées déjà à une centaine pour les deux premières journées du marché-concours.

NOUVELLES DE LA DERNIÈRE HEURE

A la Chambre française

Le traité de paix avec l'Allemagne Paris, 6 septembre.

(Havas). — La Chambre a continué la discussion du traité de paix.

M. Bedouce, radical socialiste, a insisté sur l'urgence de réaliser la solidarité financière de tous les Alliés pour la liquidation de la guerre. L'orateur est convaincu qu'on pourrait plaider, devant la société des nations, la cause de la France, car s'il est nécessaire de permettre aux vaincus de se relever, il est encore plus urgent de donner aux victimes le moyen de se sauver.

M. Bedouce établit que, au point de vue absolu, les charges de l'Allemagne résultant de la guerre sont inférieures à celles de la France. M. Bedouce, approuvé par l'unanimité de la Chambre et par M. Clémenceau, dit que la France qui a tout sacrifié est actuellement dans une situation ébranlée et dans la nécessité de payer un tribut aux autres nations (pour avoir supporté le change relatif aux frais des matières premières) pour l'importation des matières premières. Le devoir de la Société des nations est d'apporter à la France l'équilibre de son change et la sécurité de ses transports.

M. Klotz a lu les articles du traité mettant à la charge de l'Allemagne et de ses Alliés les pensions et les réparations. Il rappelle que, le 11 décembre, M. Lloyd George reconnaissait, en toute justice, les frais de guerre devant incomber à l'Allemagne et ajoutait que les Alliés devaient aller jusqu'à l'extrême limite de ce moyen.

M. Klotz évalue à un peu plus de mille milliards le total des dépenses de guerre, dont les 2/3 incombent à la charge des Alliés, et la part revenant à la France aurait été proportionnellement beaucoup plus faible que celle de l'Angleterre et de l'Amérique.

Le traité de paix de Saint-Germain

Vienne, 6 septembre. (B. C. V.). — Le Conseil du cabinet autrichien, après avoir discuté au sujet du traité de paix, a décidé de recommander solidement à l'Assemblée nationale son acceptation.

Vienne, 6 septembre. (B. C. V.). — L'association autrichienne de la race Allemande a décidé, à l'unanimité, de refuser d'approuver la signature du traité de paix. Elle déclare dans sa décision que l'acte dicté à Saint-Germain n'apportera ni la paix ni l'ordre, mais le désordre, la misère et la mort. La république austro-allemande sera toujours asservie et soumise à ses ennemis. Le seul salut pour l'Autriche allemande et sa population qui réside dans l'union avec la mère patrie allemande lui a été enlevé par les dispositions du traité de paix qui interdisent cette union. Dans leur ensemble, les conditions de paix sont inacceptables et inapplicables.

Vienne, 6 septembre. (B. C. V.). — A la séance d'hier vendredi de la commission principale, le chancelier Renner a rapporté sur les négociations de Saint-Germain. Il a déclaré qu'il était nécessaire de signer le traité présenté. Le chrétien-social Hauser, de l'assentiment général, remercia le chancelier et ses collaborateurs pour le travail énorme qui a été accompli pendant ces derniers mois.

La Commission principale décida de soumettre à l'assemblée nationale la proposition de charger le chef de la légation de paix de signer le traité présenté.

Au commencement de la séance, le président donna lecture d'une protestation des autorités provinciales contre l'atteinte portée au droit de libre disposition par les clauses territoriales du traité de paix.

Lois allemandes

Berlin, 6 septembre. (Wolff). — Le ministre de l'intérieur s'occupe de la préparation d'un grand nombre de nouvelles lois rendues nécessaires par l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution. La plus importante est la loi électorale qui doit être préparée d'après les articles 23 et 25. Elle comprendra des dispositions sur l'élection du président de la république, sur le vote du peuple en cas de transformation des Etats, sur les requêtes populaires, et sur les décisions du peuple.

D'autres lois traitent de la nationalité, du droit de libre établissement, et des traités entre les Etats à ce sujet, ainsi que de l'émigration. A l'article 118 al. 2, de la constitution, on envisagera la question de savoir si les cinématographes et la censure des cinématographes doivent être premièrement soumises à la législation des Etats ou si le problème doit être résolu par une loi d'empire. Puis, une loi sera préparée sur la littérature immorale, sur la protection de la jeunesse dans les représentations publiques, et sur les mesures obligatoires contre l'avilissement de la jeunesse, et des principes seront arrêtés sur des rapports entre l'école populaire et les leçons de religion.

En Tchéco-Slovaquie

Prague, 6 septembre. Hier, vendredi après midi, sur invitation distribuée par feuilles volantes, une grande foule s'assembla sur l'Alstadterring où un meeting fut improvisé. Les journaux socialistes avaient averti que des éléments destructeurs cherchent à profiter de ces rassemblements pour provoquer des troubles. Les légionnaires qui participaient à cette assemblée firent déclarer par leur représentant, le capitaine Novak, qu'ils défendraient la république avec une fidélité inébranlable et ils avertirent la population de ne pas se laisser abuser par des démagogues et

qu'il faut chercher à améliorer la situation par voie légale. Les participants envahirent ensuite la place Wenzel où une grande manifestation eut lieu en faveur de la république. Les journaux de Prague commentent ces manifestations et supposent que des éléments réactionnaires sont à l'œuvre afin de provoquer des troubles.

La Chambre italienne et les élections

Rome, 6 septembre. D'après le Messagero, la Chambre achèvera ses travaux entre le 20 et le 24 septembre.

Les élections générales auraient lieu dans la seconde quinzaine de novembre.

Rome, 6 septembre. La direction du parti libéral italien a décidé que la prochaine lutte électorale serait affrontée par le parti avec des listes à lui. On n'admettrait des alliances avec les autres partis constitutionnels que dans des cas exceptionnels et pour des raisons de nécessité absolue, reconnues comme telles par la direction centrale du parti.

Milan, 6 septembre. Le congrès provincial du parti populaire italien a décidé à la presque unanimité de ne présenter que des listes spéciales au parti et complètes, sans aucune place pour des alliances même masquées.

La même décision a été prise par le congrès provincial du parti populaire d'Alexandrie et par celui du parti populaire de Turin, qui demande la représentation des différentes classes sociales dans les listes électorales.

Les catholiques italiens

Rome, 6 septembre. En suite de la dépêche adressée par l'Union populaire catholique au Président du conseil pour lui demander de faire respecter, dans la presse, le Souverain Pontife, M. Nititi a répondu au Président qu'il sera tenu compte de la réclamation de l'Union populaire.

Amnistie

Rome, 6 septembre. Le roi d'Italie a signé un décret d'amnistie pour toutes les peinations disciplinaires infligées aux employés des postes, télégraphes et téléphones.

Aux Grand'Places

A l'occasion de la bénédiction, de nombreuses baraques foraines s'élèvent sur les Grand'Places, à Fribourg. Le cirque Franco-Hollandais, qui obtient un grand succès en Suisse, séjournera pendant quelques jours aux Grand'Places.

Football

La rencontre entre Bienne F. C. I et Fribourg I aura lieu demain, dimanche, à 3 heures. Avant ce match, aura lieu celle du Central de votre ville et Zehringia de Berne.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Velo-Club Fribourg. — Dimanche, 7 courant, promenade au Lac Noir. Départ des Places, à 7 h. 45 du matin. Invitation cordiale à tous les sportsmen. Le Comité.

CHANGES & VUE

le 6 septembre, matin

Les cours ci-après s'entendent pour les chiffres et versements. Pour les billets de banque, il peut exister un écart.

Le premier cours est celui auquel les banques achètent ; le second, celui auquel elles vendent l'argent étranger.

Table with 3 columns: City, Demande, Offre. Rows include Paris, Londres, Allemagne, Italie, Autriche, Prague, New-York, Bruxelles, Madrid, Amsterdam, Pétrograd.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 6 septembre BAROMÈTRE

Table with 2 columns: Aout, 6 Septemb. Rows show pressure values from 725.0 to 690.0.

725.0 720.0 715.0 710.0 Moy. 705.0 700.0 695.0 690.0

725.0 720.0 715.0 710.0 Moy. 705.0 700.0 695.0 690.0

THERMOMÈTRE C.

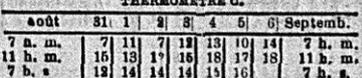
Prague, 6 septembre.

Table with 2 columns: Aout, 6 Septemb. Rows show temperature values from 7 h. m. to 7 h. a.

7 h. m. 7 h. a. 11 h. m. 11 h. a. 7 h. m. 7 h. a.

Neige Surgol

Crème non grasseuse, agréable pour les soins du visage.



Crème non grasseuse, agréable pour les soins du visage.

Crème non grasseuse, agréable pour les soins du visage.

Crème non grasseuse, agréable pour les soins du visage.

SERVICES RELIGIEUX

DIMANCHE, 7 SEPTEMBRE

Saint-Nicolas : 5 h. 1/2, 6 h., 6 h. 1/2 et 7 h., messes basses. — 8 h., messe des enfants chantée. — 9 h., messe basse paroissiale, sermon. — 10 h., grand'messe capitulaire. — 11 h. 1/2, messe basse, instruction. — 1 h. 1/2, vêpres des enfants. — 3 h., vêpres capitulaires, bénédiction du Très Saint Sacrement.

Saint-Jean : 6 h. 1/2, messe basse, communion. — 8 h., messe des enfants, avec instruction. — 9 h., grand'messe et sermon. — 1 h. 1/2, vêpres et bénédiction. — 6 h. 1/2, chapelet.

Saint-Maurice : 6 h. 1/2, messe basse, 8 h. 1/2, messe chantée, sermon français. — 10 h., messe basse, sermon allemand. — 1 h. 1/2, vêpres et bénédiction. — 7 h. 1/2, chapelet et prière du soir.

Collège : 6 h., 6 h. 1/2, 7 h., 7 h. 1/2, messes basses. — 9 h., messe des enfants, sermon. — 10 h., office paroissial, sermon. — 8 h., vêpres paroissiales.

Notre-Dame : 6 h., messe basse. — 8 h. 1/2, messe chantée, sermon allemand. — 2 h., vêpres, sermon français. Litanies et procession de la Sainte Vierge, bénédiction. — 8 h., récitation du Rosaire.

RR. PP. Concléviens : 6 h., 6 h. 1/2, 7 h., 7 h. 1/2, 8 h., messes. — 9 h., grand'messe. — 10 h. 1/2, messe. — 2 h. 1/2, vêpres et bénédiction.

RR. PP. Capucins : 5 h. 1/2, 5 h. 3/4, 6 h. 1/2, messes basses. — 10 h., messe basse, avec allocation.

Chapelle du Lac Noir : Messes à 7 heures et à 10 heures.

Advertisement for IODALCALINA, a medicine for rheumatism, arthritis, and constipation. Includes an illustration of a man with a cane and a bottle of the medicine.

Advertisement for LE SAVON PLANTOL, a soap made from plant oils. Includes an illustration of a woman's face and a box of the soap.

Advertisement for SUNLIGHT soap, highlighting its effectiveness for laundry. Includes an illustration of a woman washing clothes.

Advertisement for the École LEMANIA, a school for preparing students for the baccalaureate. Includes an illustration of a diploma.

Advertisement for FUMEE LES CIGARES FROSSARD PRO PATRIA, featuring a logo with a mountain and the text 'CABA S.A. GABA S.A. BALE'.

Une barrière invisible

Par M. MARYAN

Mme Norans eut un de ces soupirs brefs et douloureux qui lui étaient familiers, et jeta autour d'elle un regard d'angoisse, comme si elle cherchait quelque solution impossible.

Ma chère sœur, C'est vraiment très bon à vous de désirer notre visite. Malheureusement, je crois qu'il faut ajourner ce projet. J'ai des affaires dans ce pays, des installations à réaliser dans cette maison, dont je viens d'hériter, et je ne vois pas la possibilité de m'absenter en ce moment.

Si un automne breton un peu pluvieux et une maison très simple ne vous effraient pas, je serai heureuse de vous recevoir. Ma seule crainte est que vous ne trouviez pas, dans cette organisation provisoire, le confort auquel vous êtes accoutumée.

chère sœur, Suzie vous envoie ses respects, et moi mes affectueux sentiments. Elle ne montra pas cette lettre à Suzie, qui dans son désir secret d'une diversion, commençait à attendre impatientement la réponse de sa tante.

Mme Norans reçut la missive le lendemain, en pesa les termes, et y répondit par un télégramme annonçant son arrivée, tandis qu'elle rendait compte à son mari de sa démarche et de son apparent échec.

Mon cher Aimard, votre belle-sœur décline mon invitation. Peut-être ne l'a-t-elle pas trouvée très charmante. Elle me refuse sa fille, et si elle l'eût osé, j'aurais essayé un troisième refus : celui de ne recevoir. Son invitation, à elle, est encore moins empreinte que la mienne; je l'accepte cependant, car je veux voir cette petite, et, de plus, me rendre compte de l'état mental, aussi bien que du genre de vie de votre belle-sœur.

Je pars ce soir pour cet endroit perdu où, croyez-le, je me séjournerai guère.

tous les jours? Du temps de ma défiance mal-tresse, on ne desportait que pour les retours de noces. Madame n'a pas pensé au temps qu'on passera à les nettoyer chaque jour?

Vous prendrez quelque un, en supplément. Et le beau linge non plus ne sortait pas! Si Madame n'attend qu'une seule personne, c'est bien de la cérémonie! Et Madame tra-t-elle sur du qu'il y aurait à chaque repas des fleurs sur la table?

Ceci est l'affaire de Suzie. Je vous en prie, Jeanne, faites ce que je vous dis sans protester. Ma belle-sœur est accoutumée à ces recherches, et elle manquera déjà assez de confort ici.

Manquer de confort! s'écria la vieille femme suffoquée. C'est une princesse, alors? Il est venu dans cette maison assez de gens de noblesse qui se contentaient de nos lits de plume et de nos vieux meubles? Peut-être madame trouvera-t-elle aussi que ma robe — et moi — ne saurons pas servir une si grande dame?

Notre service est suffisant chaque fois que vous voulez bien obéir à mes ordres sans protester.

Il y avait dans ces paroles, dites d'un ton calme, une fermeté qui imposa silence à Jeanne. Quand à Suzie, elle entraînait avec joie dans des intentions de sa mère, était émerveillée de l'argenterie ancienne et massive, et s'occupait de fleurir la maison.

Le soir venu, elle se surprit chantant à demi-voix, mais elle s'interrompit en reconstruisant le regard de sa mère, qui l'examinait attentivement.

Il faudrait l'habiller un peu pendant le séjour de Juliette, Suzie. Elle aime l'élégance et les petites recherches. Je ne l'ai pas encore donné de bijoux... Viens ici...

Elle peut me dire, j'avais un ancien bureau à cylindre qui se trouvait dans le salon, puis tira à elle deux ou trois tiroirs.

Ce sont mes bijoux de jeune fille et ceux de mon père, et elle les d'ont pas une valeur intrinsèque, mais quelques-uns, très anciens, sont redevenus à la mode.

Elle renversa sur la tablette du bureau le contenu des tiroirs, et ouvrit les écrans fanés, mettant de côté les boutons de diamant et les quelques pierres non convenant pas à une jeune fille.

Il resta un sautoir d'un joli travail, de deux ors, quelques bagues, dont une perle et un grenat, une croix ancienne en filigrane d'une grande beauté, et quelques objets pouvant être portés par Suzie.

Prends cela, et porte ce qui te fera plaisir... Ah! il y a encore un nécessaire garni en or... Il était à ma mère...

Elle vit une joie enfantine se peindre dans les yeux de sa fille, qui se hâta d'essayer les bagues, et au lieu d'être elle-même réjouie par l'expression de ce plaisir, elle s'assombrit légèrement.

Suzie ne s'était pas soucée de tout cela, murmura-t-elle, se parlant à elle-même.

Suzie avait une autre vocation que moi! dit gaiement Suzie.

Et tout à coup, voyant l'air grave de sa mère, elle s'écria, oppressée: Vous ne désirez pas que je vous quitte comme elle, maman?

A son indicible surprise, sa mère s'étrangla et brusquement qu'elle lui fit presque mal. Cela dura une seconde. L'étreinte se relâcha, et Mme

Norans répondit, avec un effort pour cacher sa peine: Je ne pense pas à moi, Suzie. Pour le bonheur, je devrais souhaiter que tu quittes le monde. Mais Dieu est de maître.

Et elle lui laisse à vous! Puisse-t-elle me laisser encore à moi! murmura Mme Norans.

Maman! Oh! maman, s'écria Suzie avec un effort soudain, pourquoi parlez-vous ainsi? Est-ce que vous êtes malade? Non, si n'est possible que vous redoutiez de... de me laisser.

Je dois désirer de vivre, si laisse que je sois de la vie... Non, chérie, je n'ai pas de crainte de croquer que je sois après de mourir... La volonté ne tue pas.

Et la tendresse guérit! Maman, si vous ne laissez pas votre cœur à votre cœur! Mais Mme Norans ne répondit pas à cet appel passionné. Elle attendit sa fille à elle, doucement cette fois, l'embrassa, et s'efforça de sourire doucement vers elle des bijoux.

Emportez-les, chérie, et jouez-en... Qu'il arrive, pourquoi ne serais-tu pas heureuse? Mais l'espoir de déconfortement tragique n'était l'expression ordinaire de ses traits états de

(A suivre)

Vermonth NOBLESSE DELICIEUSE GOURMANOISE Cravens & Co, Genève

Monsieur Anselme Robadey et sa famille, à Monthovon; M. Casimir Granzier et ses enfants, à Monthovon et Lessoc; M. Olivier Robadey, à Monthovon et son fils, aux Seintems d'Albeuve; Mlle Yvonne Brigitte Beaud, à Albeuve; M. Joseph Gauthier, à Morlon, et ses enfants, à Semsales, Bulle et Neirivie; M. Marcelin Robadey, à Lessoc, et M. le Curé d'Estavannens, ont le plaisir de faire part de la perte qu'ils viennent d'éprouver par la mort de

Mademoiselle Madeleine ROBADEY leur chère sœur, belle-sœur, tante, nièce et fille de service, pieusement décédée à la cure d'Estavannens le 4 septembre, munie des derniers sacrements de l'Eglise, dans sa 54^{ème} année.

La sépulture aura lieu à Estavannens dimanche, 7 septembre, à 3 heures de l'après-midi.

L'office anniversaire pour le repos de l'âme de Madame Louise SCHUBEL née Meyer aura lieu mardi, 9 septembre, à 8 1/2 heures, à la Collégiale de Saint-Nicolas.

A vendre un domaine

dans la Singine, de 35 poses en pré et champs de première qualité et un peu de forêts. Situation sur la route cantonale et à 7/8 d'heure de Fribourg. Bâtimens en très bon état, grange à pout, conduite à parrin, lumière électrique, force motrice, fontaine, intrinsicable. Pour de plus amples renseignements s'adresser sous P. 6154 F à Publicitas, S. A., Fribourg.

TRANSPORTS FUNEBRES

Maison A. MURITH Siège social à GENÈVE Succursale: FRIBOURG - Téléphone 3.69 Rue de l'Université, 6, et rue du Lycée

CERCUEILS & COURONNES

Giorges - Articles funéraires Dépôts à BULLE: Louis PASQUIER, sacristain ROMONT: Charles CLEMENT, ébéniste CHATEL-ST-DENIS: Emile SCHRËTER.

LAINES DE MOUTON

Nous payons jusqu'à 13 francs le kg. pour belle laine de mouton Maurice NORDMANN & Co 16-18, au bas de la rue de Lausanne

Enchères publiques

L'Agence Immobilière A. FROSARD, à Fribourg, exposera en vente aux enchères publiques, la propriété appartenant à MM. Clément frères, à Corserey, comprenant: un moulin à cylindre de bon rapport, 12 poses de terre et une pose de bois avec maison d'habitation, grange à pout, écurie, etc. Les enchères auront lieu à l'Auberge de Corserey, lundi, 15 septembre, dès deux heures de l'après-midi. Pour traiter s'adresser à l'Agence susmentionnée et pour visiter s'adresser à Messieurs Clément, meuniers à Corserey.

D' Oberson DE RETOUR

Consultation, de 10 h. du matin à 2 heures après midi.

ON DEMANDE

pour Noël, 2 à 3 domestiques de campagne S'adr. à Th. Schafer, ferme de Hunsfaberg, p. Wauwyl (Singine).

D' F. Rossier à PAYERNE de retour

62-19-1068 Tél. 132.

Eternit Couverture excellente. Garantie de 10 ans même contre la grêle. Intallible contre les ouragans. Extérieurs de façades, bon marché et agréables à l'œil. Revêtement impitoyable des plafonds et parois. ETERNIT WERDERBERNER

NOUVELLE BAISSE

sur la viande et la charcuterie Rôti, sans os, ni charge, le kg. fr. 3.80 Bouillis avec os, fr. 2.60 Saucisson le kg. fr. 4.50 Salaisons fr. 5.50 expédié à partir de 1 kg. la

Boucherie Chevaline Centrale

Louve, 7, LAUSANNE

PERDU

entre Broc et Pontaux, une chambre à air de moto. Prière rapporter contre récompense, à M. Hogg, entrepren., Fribourg. 6278.

propriété

aux environs de Fribourg. Belle situation. Environ 7 poses de bons terrains, 6 poses de forêts. Une grande et une petite maison d'habitation. S'adresser sous P. 6154 F à Publicitas S. A., Fribourg. 6260

CINEMAS ROYAL SIMPLON PROGRAMME du 5 au 11 septembre, à 8 1/2 h. Dimanche, matiné à 2 1/2 et à 4 1/2 heures. La Taverne de la Vallée Creuse. Un ange a passé. Le feu du ciel. Charlot à la banque.

TIR A PRIX

organisé par la Société de tir de Guin Dimanche le 14 septembre 1919 de 7 heures du matin à 6 heures du soir CIBLES DE 10 CERCLES Somme exposée: 1500 fr. 75 % des recettes nettes seront réparties au 60 % des tireurs. Premier prix 100 fr. - deuxième prix 80 fr. - troisième prix 60 fr. - 6277-1103 La société de tir de Guin.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le Dépôt de remonte de cavalerie à Berne vendra, mardi 9 septembre, à 10 h. du matin un certain nombre de chevaux de cavalerie réformés et un lot de bons chevaux non marqués inaptes au service de la cavalerie. Ces chevaux peuvent être vus à l'écurie, le même jour, de 8 à 10 h. du matin. - Paiement au comptant. Dépôt de remonte de cavalerie, Berns.

Aux maîtres et éducateurs de la jeunesse

A propos de la Motion Wettstein, réflexions sur l'éducation patriotique, par E. Dévaud, professeur à l'Université de Fribourg. F. Nicolay: Les enfants mal élevés, étude psychologique, anecdotique et pratique. Broussolle: L'enfant d'après les Saints Livres et les saintes images. Abbé Claude Bouvier: L'éducation religieuse: Entretiens à des mères chrétiennes.

En vente à la Librairie catholique 130, Place Saint-Nicolas et à la Librairie Saint-Paul, Avenue de Péroilles

EMPLOYÉS et OUVRIERS!

qui jouissez du congé du samedi après midi mettez à profit cette demi-journée pour vous instruire. Rendez-vous au Musée industriel, bâtiment des Postes, 2^{ème} étage, ou, gratuitement, vous pourrez lire revues techniques, économiques, sociales et consulter des ouvrages techniques se rapportant à votre profession, qu'on pourra même vous prêter à domicile. Ouvert, chaque jour d'œuvre, de 8 à 12 et de 2 à 6 h.; le samedi, de 8-12 h. et de 2 à 5 h. et le dimanche matin, de 10 heures à midi.

GABINET DENTAIRE H. DOUSSE

chirurgien-dentiste BULLE, Avenue de la gare Téléphone 41 CHATEL-ST-DENIS, Avenue de la Gare, chaque lundi

CALORIE

Chauffages centraux Installations sanitaires Installations pour élever les poussins par le vide Téléphone 1.44, 24a, Grand-Fontaine.

Vente immobilière

Le lundi 15 septembre 1919, à 2 heures du soir, à l'hôtel de la gare de Courtepin, l'Etat de Fribourg exposera en vente, aux enchères publiques, le bâtiment du poste de gendarmerie de Courtepin, désigné comme suit au registre foncier: Commune de Courtepin

Art. fol. N° 101, 1, 80, Au village, N° 36: Logement, cave, écurie de 47 mètres, 5 perches, 20 pieds. 102, 1, 81, Au Village: jardin de 3 ares, 82 mètres: 42 perches, 40 pieds. Les conditions de vente sont déposées chez Fritz Willenegger, notaire à Morat.

BAISSE importante sur Bijouterie et Montres

H. Voltehard-Egger Pont Suspensif

COMMUNE DE ROMONT

L'administration communale met en soumission, sous réserve d'autorisations légales, l'établissement d'une chambre de décontation à sa fosse. (Mouras des Chavannes). Les plans et cahier des charges sont déposés auprès de M. Delahays, directeur des travaux. Les soumissions devront être remises au bureau communal, jusqu'à mardi, 16 courant, au soir.

Le Conseil communal.

Vente de domaine

Le lundi 22 septembre, dès 1 heure de l'après-midi, au buffet de la gare de Rosé, MM. Hügli & Co exploitation de tourbières à Grosswangen (Luzerne), feront vendre aux enchères publiques, en trois lots distincts, leur domaine de Rosé.

1^{er} lot, Domaine de 9 hectares 60 ares 61 centiares, soit 26 poses 371 perches, avec bâtiment d'exploitation (voir détail dans la Feuille officielle).

2^{ème} lot, Domaine de 3 hectares 74 ares 73 centiares, soit 10 poses 182 perches, avec bâtiment d'exploitation (voir détail dans la Feuille officielle).

3^{ème} lot, Briqueterie de Rosé, Fabrique séchoir, hangars, machines avec toutes les installations pour la fabrication. Installations et machines pour l'exploitation de la tourbe avec force électrique (3 moteurs de 30-12-1 1/2 chevaux.) Environ 20 poses de terre: glaise et tourbe. Voie de raccordement. Les conditions sont déposées au bureau de soumission.

Pour visiter s'adresser à M. Zahnd, gérant à Rosé, canton de Fribourg. Par ordre: Jules Remy, notaire à Fribourg.

Je suis toujours acheteur de chaussures usagées en bon état

ATELIER DE CORDONNERIE H. GIRARD 36, Avenue Beauregard

PROMASENS

A l'occasion de la bénédiction GRANDE Fête Villageoise

les 14, 15 et 16 septembre Carrousel, Cinéma et Attractions diverses Match aux quilles - Tir au Robert Jeux des anneaux. Route de la fortune. Petits chevaux, etc., etc. ORGANISÉS PAR LA SOCIÉTÉ DE CHANT de la paroisse de Promasens

CONCERTS donnés chaque jour, par la Société dès 3 heures du soir.

Pour une petite dépense, une grosse économie. Les tissus sont très chers, le Nettoyage chimique est bon marché.

Sans les déformer, sans en altérer les couleurs, il vous rend comme neufs tous les vêtements de tralchis, les tapis ou tentures, qu'ils soient de laine, de soie ou de coton. Profitez de ce précieux avantage qui vous fait réaliser une sérieuse économie. Teintures en toutes nuances. Spécialité de noirs pour dentils.

Adressez-vous à la Grande Teinturerie de M. HUBAT et YVONNAISE de Lausanne ou à notre magasin, Grand'Rue, 6, téléphone 2.41, et à nos représentants à Fribourg: M. C. Nussli, bûcher, march.-tailleur, Avenue de Péroilles, 4; M. A. Ebischer-Corvus, rue de la Banque, 12; M. Gulin; M. Joye-Engel. 5124-836

Demandez partout LA LESSIVE LE PRODUIT de « LION NOIR » P. PLASSAT, dépositaire, Bienne. NE BRULE PAS LE LINGE Supprimez l'emploi du savon

NE FAITES

aucun achat sans visiter notre Exposition permanente d'ameublement. Choix immense pour tous les goûts et toutes les bourses. PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX Fabrication soignée. — Livraison franco. — Demandes catalogue

PFLUGER & C^o, BERNE

Grand'Rue, 10

Docteur BONIFAZI

Accouchements, Médecine générale

DE RETOUR

Êtes-vous vite fatigués ?



Si vous ressentez de votre travail jour à jour une fatigue excessive, si après 8 heures de sommeil vous vous réveillez encore fatigué, facilement irritable et distrait, c'est que vos nerfs sont épuisés

vos nerfs sont épuisés

Votre organisme a alors épuisé les fonds de réserve et attend maintenant le capital. Vous devez donc donner à votre corps de nouvelles provisions de réserve en force et en énergie. Ceci peut se faire au moyen du Kola Dultz qui a le pouvoir d'atténuer tout effort, en même temps qu'il accumule en votre corps une réserve de forces.

Sportemen, touristes, et gymnastes reconnaissent formellement que leurs capacités sont notablement augmentées par l'emploi du Kola Dultz. Voici ce que nous écrivait N. B. à Lucerne le 29. XII. 1918 :

« Ce serait ingrat de ma part de laisser se terminer cette lettre, sans venir vous certifier l'efficacité excellente de votre Kola Dultz dont je fis emploi cet été dernier. Si j'ai attendu jusqu'à présent pour vous écrire ces lignes, c'est que je tenais à me rendre compte de la durée de l'heureux virement de ma santé, et je puis ici affirmer le plein succès que j'ai obtenu par le Kola Dultz. Par suite de causes diverses j'avais beaucoup décliné et j'étais devenu très faible, si bien que je n'étais plus capable d'exécuter un travail sérieux, et je des notament abandonner mes tona à pied lavois. Je me trouve maintenant, malgré mes 40 ans, rajeuni de 20 ans, je me sens frais, robuste et entreprenant, et je puis refaire des excursions de plusieurs heures sans ressentir de fatigue. En un mot je suis de nouveau un homme ayant toute sa valeur. Je remercie donc votre Kola Dultz qui m'a rendu la force de la jeunesse »

Par le Kola Dultz vous vous réinsufférez la clarté des idées, la force de l'organisme, la joie de vivre et la bonne humeur. Voulez-vous faire un essai du Kola Dultz qui régénère chaque pouce de vos muscles et chaque fibre de votre système nerveux, si bien que vous vous sentez joyeux et léger chaque minute de votre vie.

demandez donc un échantillon gratuit à Max Dultz, Heiden. 307

Kola Dultz est en vente dans toutes les pharmacies et drogueries. — Les échantillons ne sont expédiés que par le fabricant.

Vente d'un domaine

Vendredi, 19 septembre prochain, des 2 h. 1/2, M. Maurice Rouiller, à Sommentier, exposera en vente, par voie d'enchères publiques, la propriété qu'il possède audit lieu comprenant un bâtiment avec magasin, boulangerie et 12 1/2 poses d'excellent terrain. La propriété sera exposée en vente en 2 lots, dont l'un comprendra le bâtiment avec 2 1/2 poses de terrain et l'autre, une pièce de terre de 10 poses, pris en bloc.

Les enchères auront lieu à l'auberge du Saint-Jacques, à Vuisternens-devant-Romont. Pour conditions s'adresser à Charles Bosson, notaire à Romont, et pour visiter les immeubles, au propriétaire.

VELOS « FORTUNA »

sont préférés partout et reconnus comme très avan. ag. ux. Maériel de très bonne qua. ié; travail consciencieux, nick l'age soigné. PRIX sans concurrence CATALOGUE GRATIS

J. ERNI-FALLET, import. de vélos, Lucerne PNEUS ACCESSOIRES

Lausanne-Transports (S. A.)

Les soussignés avisent leur honorable clientèle et le public en général qu'ils ont constitué une Société sous la raison sociale « Lausanne-Transports (S. A.) ».

Transports en tous genres et déménagements avec chevaux, autos-déménageuses, camions à benne basculante, etc...

F. Pelletier Schmidli frères Aic. Henrioud Bureau principal: Pl. du Tunnel, 4, LAUSANNE. - Tél. 9.15.

GRAND'PLACES GRAND'PLACES

Grand the American Tobogan

TROTTOIR ROULANT

Grande Ouverture, dimanche

Tout le monde rit. Tout le monde s'amuse.

Invitation cordiale.

P 6127 F 6250

LA DIRECTION.

Home suisse d'éducation ZUGERBERG alt. 950 m.

Ecoles primaires et secondaires, gymnase, diversions commerciales et techniques. Exploitation agricole et jardinage. Situation ensoleillée et exempte de poussière. Prospectus par la Direction prof. J. Hug-Huber.

Pour devenir **Chauffeur** apprenez à conduire à l'Ecole de chauffeurs de **L. LAVANCHY** Ar. Sergistes LAUSANNE Brevet garanti en 3 semaines DEMANDEZ PROSPECTUS GRATUIT

Immeubles à vendre

Jeudi, 11 septembre, à 2 heures de l'après-midi, à la maison d'école de Ruyres-Saint-Laurent, la Direction de l'Ecole libre des filles exposera en vente, par voie d'enchères publiques, sous réserve des autorisations légales, les terres qu'elle possède à Ruyres-Saint-Laurent, de la contenance de 21 poses 181 perches, formant 4 lots. Les conditions de vente seront lues avant les enchères. Le gérant : A. Davet.

AVIS

Le soussigné a l'avantage d'aviser l'honorable public qu'il a ouvert, dès ce jour, **Avenue de Pérolles, 26** (vis-à-vis du Parc des Sports) un **Magasin de tabacs & cigares** JOURNAUX SUISSES ET ÉTRANGERS P 6049 F 6149 Se recommande, G. BASILE-GADY.

HOMME JOLI PIANO Schmidt-Flohr

marié, demande place de maître domestique ou vacher, et sa femme peut s'occuper du ménage. Entrée à Noël ou au 1^{er} janvier 1920. Offres sous P 6079 F à Publicitas S. A., Fribourg.

ON DEMANDE A LOUER

pour plusieurs années, une maison ou un appartement vide, 6 chambres, chambres de bonne, cuisine et dépendances, de préférence avec jardin et à proximité ligne tramway. S'adresser sous P 6001 F à Publicitas S. A., Fribourg.

ON DEMANDE une bonne à tout faire

S'adres. 1 rue de Lausanne, 60, au magasin.

JEUNE FILLE

active et sérieuse, pour aider au ménage et servir au restaurant. Entrée tout de suite. S'adres. : M^{me} Dreyer, Café du Pont, Thâle (Neuchâtel). 6163

Petite famille tranquille DEMANDE A LOUER APPARTEMENT

avec cuisine et dépendances, situé au soleil. Loyer sûr. Offres sous P 6399 F à Publicitas S. A., Fribourg.

Domaine à louer

Les soussignés exposent en location, par voie d'enchères publiques, qui auront lieu le mercredi 17 septembre, à 3 heures après midi, au domicile des exposants, leur domaine, situé à Chandon, près Grolley, de la contenance d'environ 60 poses en un seul mas. Bâtiment neuf et grange à pont séparée. Entrée en jouissance le 22 février 1920. P 5834 F 5857 Les exposants : MOTTAS, frères, Chandon.

INVICTA SÉCHOIR ÉLECTRIQUE À AIR CHAUD ET FROID. En vente auprès des Services techniques Communaux et électriciens concessionnaires FABRIQUE INVICTA (S. A.) LA CHAUX-DE-FONDS

CARTONNIERS

Deux bons ouvriers cartonniers sont demandés tout de suite par Peter, Cailler, Kohler, S. A., Chocolais suisses, à BRUC. Faire offres, en indiquant prétentions, références et joindre copies de certificats.

Chauffage central

Albert BLANC La Prairie, 55, Pérolles TRANSFORMATIONS, RÉPARATIONS Soudure autogène Téléphone 5.77

A VENDRE un bon domaine

situé à 20 minutes de Fribourg, comprenant 30 poses d'excellent terrain, et si on le désire, encore 10 poses en forêts; avec maison d'habitation de 2 logements, eau dans les 2 cuisines; grange, écuries, remise. Beau verger de bon rapport. Eau de source intarissable. S'adresser, par écrit, sous chiffres P 5866 F à Publicitas S. A., Fribourg.

Adressez-vous directement au fabricant

MONTRES „MUSETTE“ 5 ans de garantie — 4-8 mois de crédit — 8 jours à l'essai No 200. Ancre 8 rubis, forte boîte nickel blanc pur. Fr. 45.— No 208. Forte boîte arg. 800/000 contrôle, ancre 15 rubis. Fr. 64.— No 209. La même avec Galvanne or. Fr. 67.— No 208. A Savonnette argent, double boîte, verre caché. Ancre 15 rubis. Fr. 64.— A terme : Acompte 10 fr. Par mois 5 fr. Comptant 8 % d'escompte Demandez gratis et franco le catalogue illustré des Montres « Musette » aux seuls fabricants : GUY-ROBERT & C^{ie}, Fabrique Musette LA CHAUX-DE-FONDS Maison suisse fondée en 1871. — Rue du Doubs, 71

D'HERZOG de retour

Fille de magasin sérieuse honnête et active, connaissant les deux langues, est demandée dans commerce de denrées coloniales de la place, inutile de se présenter sans de bonnes références. 6168 S'adr. s. P 6054 F à Publicitas S. A., Fribourg.

BONNE à tout faire

sérieuse, pour entrée immédiate, bons gages. M^{me} James Thum, 63, route de Lyon, Genève. 6708

NOUVEAUTÉ

La bouteille Hélio-Thermos conserve sa température pendant 24 heures sans liquides chauds ou froids. Indispensable aux chasseurs, voyageurs, emp. usines, F. P. et tramways, etc. 1/2 l., 5 fr. 50; 1/4 l., 7 fr. 50; 1/8 l., 9 fr. 50; 1 lit. 12 fr. Cat., gratis et franco. Louis ISCHY PAYERNE. Ateliers de réparations avec force électrique. 4864



Fr. 59.— payable 5 fr. par mois, montre argent, cuvette, anneau argent, mouvement soigné, ancre 15 rubis, spiral Breguet, balancier compensé et coupé. — Fr. 58.— boîte argent, mouvement cylindre. — Fr. 69.— chronomètre Mitzpa, très forte boîte argent, 10 ans de garantie. Chaque montre est garantie sur facture. D. ISOZ, Sablon, 29, Neuchâtel. Réglateurs aux mêmes conditions.

A VENDRE

un manège, 1 machine à battre, un moulin à vanner, une charrie double à cornes et une machine à taper les faux. 6098 S'adr. à Publicitas S. A., Bulle, sous P 1894 B.

Bicyclettes anglaises

ROYAL „ENFIELD“ pour hommes et dames à 1 et 3 vitesses livrables tout de suite CHEZ Aug. STUCKY Pont-Suspendu, 105 Prix spéciaux pour fin de saison. Pneus, chambres à air accessoires, etc.

Tabac Richemond

à fumer et à chiquer N'acceptez pas des 7 contrefaçons C. Oppliger BERNE

A LOUER

tout de suite, au centre d'une petite ville, 1 bonne boulangerie avec appartement. S'adresser sous P 6100 F à Publicitas S. A., Fribourg. 6217

ON DEMANDE

à acheter ou à louer domaine de 20-30 poses, bien situé et de bon rapport. Adresser offres à D^r A. Villars, avocat, Fribourg. 6162

Modes M^{lle} J. RIO Succ. de M^{lle} Galley Réparations Transformations Rue du Pont-Muré, 153

Vente de domaine

Le soussigné tuteur de M^{me} A. Rio-Lagger offrira en vente, par voie d'enchères publiques, le domaine « des Maccons », sis sur la commune de Granges-Paccot, comprenant une maison d'habitation avec ferme, une remise et environ 40 poses de terre, plus 1/2 pose de jeune bois. Cette vente aura lieu le mercredi, 17 septembre 1919, à 2 1/2 heures de l'après-midi, dans la salle des séances de la Justice de Paix, à Fribourg. Pour prendre connaissance des conditions de vente, s'adresser au bureau du tuteur Albert Nussbaumer, 82, rue de Lausanne, Fribourg. 6043

Chlorosan

le remède si naturel le meilleur pour enrichir le sang, contient les principes vivifiants des plantes et joint à une parfaite innocuité la plus grande efficacité contre l'anémie et les pâles couleurs. Il facilite l'assimilation et augmente les forces musculaires. Boîtes originales à 72 pastilles de 4 fr. 50. Se trouve dans chaque pharmacie. 5205

Magasin de meubles

F. BOPP, tapissier-décorateur Rue du Tir, 8 — FRIBOURG MAISON DE CONFIANCE Avant d'acheter vos meubles, visitez s. v. p. mes magasins richement assortis en : CHAMBRES A COUCHER CHAMBRES A MANGER TROUSSEAUX COMPLETS LITERIE SOignée — COUCHETTES MEUBLES EN BOIS DUR & SAPIN MEUBLES FANTAISIE POUR CADEAUX GLACES, TABLEAUX, ENCADREMENTS PAPIERS PEINTS, ETC. RÉPARATIONS COMPENSÉ

Vente volontaire d'un domaine aux enchères publiques

Lundi 15 septembre courant, dès deux heures de l'après-midi, à l'Hôtel-de-Ville de Châtel-Saint-Denis, DENIS feu Pierre PILLOU, dit de la Pontille, au même lieu, vendra, par voie d'enchères publiques, son domaine de « LA BOTTAZ », de 54 poses d'un seul mas, situé à quinze minutes de la ville, avec sortie sur la route cantonale. Maison de maître et grande ferme en bon état. Terrain de première qualité. Eau abondante intarissable. Exploitation facile. Entrée en jouissance à volonté. Éventuellement, les fourrages, bétail et châtai seront vendus à l'acquéreur. L'adjudication sera définitive le jour des enchères. Pour tous renseignements, s'adresser au soussigné qui détermine les conditions de vente. Châtel-Saint-Denis, le 2 septembre 1919. Par ordre : Auguste CHAPERON, huissier.

A VENDRE

Domaine de 28 poses avec bons bâtiments, grange à pont, écurie, fosse avec vanner, maison d'habitation. Quantité d'arbres fruitiers. Prix : 45,000 fr. — Au comptant, 7000 fr. Domaine de 44 poses en un seul mas, 4 poses de forêts. Bons bâtiments. Rapport : 23-25 pièces de bétail. Domaine de 7 poses tout attenant, terre de 1^{re} qualité. Bâtiments à l'état neuf. Conditions favorables. Domaine de 80 poses, 40 poses de forêts, tout au même tenant. Grange à pont, belles écuries, maison d'habitation neuve. Prix : 155,000 fr. S'adresser à l'Agence Immobilière et Commerciale, A. FROSSARD, rue des Epouses, N° 138. Tél. 2.60.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Joseph SCHRANER, Fribourg Grand'Rue, 142 Accordéons Violons Mandolines Guitares — Gibets Cordes et accessoires Réparations soignées de tous genres d'instruments.

Meubles anciens Bibelots

Pendules Louis XVI, etc., pour quelques jours seulement, à la Librairie Python-Page.